



## **Recours sur succession : les Aînés Ruraux protestent !**

Les Aînés Ruraux protestent vigoureusement contre la proposition d'amendement présentée par le Sénat visant à établir un recours sur succession sur les sommes servies au titre de l'allocation personnalisée d'autonomie. En l'état actuel des discussions et sans définition précise du financement de cette prestation, les Aînés Ruraux estiment que toute décision en ce domaine est prématurée.

Ils souhaitent que les représentants des associations de retraités et personnes âgées soient consultés au sujet du financement de la prestation autonomie, car leur proximité de terrain leur permet d'avoir une connaissance des difficultés, notamment financières, que rencontrent les personnes en perte d'autonomie et leur entourage.

Les Aînés Ruraux rappellent qu'ils ont toujours été opposés au recours sur succession et qu'ils ont milité pour la suppression de cette mesure instaurée sur la PSD. Ils considèrent que cette mesure constituerait un recul ; les Aînés Ruraux s'associent aux protestations du Comité National des Retraités et Personnes Agées, des associations et fédérations de retraités.

Les Aînés Ruraux – Fédération nationale